

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le deux Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la Salle les 3 Arches, sous la présidence de Monsieur de TROGOFF Hervé, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/06/2021.

**Présents** : M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : BOURDEAU Odile, FIOT Nathalie, MONNIER Sarah, PINSON-LERAY Géraldine, SALMON Karen, TEMPLE Aurélie, MM : COUROUSSÉ Gilles, LE CALOCH Christian, NAËL Benoît, POUPARD Dominique, ROPTIN Michel, ROUILLON Gérard, TISSOT Yves, VICET Régis

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 06/07/2021  
Et  
Publication ou notification du :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GELLÉ Bérangère à Mme BOURDEAU Odile, WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian

Absent(s) : Mme DELORME Julie

**A été nommée secrétaire** : M. ROUILLON Gérard

### 2021\_042 – Participation communale 2021 au Fonds de Solidarité Logement

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées constitue le cadre institutionnel de définition et d'harmonisation des initiatives en direction du logement des familles en situation précaire. Il est élaboré conjointement par le Préfet du Département et le Président du Conseil départemental, en association avec les partenaires du logement et l'action sociale. La loi du 31 mai 1990 l'a rendu obligatoire, ainsi que la création d'un Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Par l'intermédiaire du FSL, le Département de la Loire Atlantique soutient les ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder, se maintenir dans un logement et participer au paiement de leurs factures d'eau ou d'énergie.

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un courrier reçu en Mairie du Conseil Départemental (Direction Solidarité Insertion) demandant une participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement.

Bilan des aides accordées en 2020 sur la commune :

Aide ACCES (aide au 1<sup>er</sup> loyer, dépôt de garantie, frais d'installation) : 1 dossier pour 768,60 €

Aide MAINTIEN : 1 497,21 € pour 2 dossiers

Total : 3 dossiers pour 2 265,81 €

La participation financière demandée à la commune pour le fonds de solidarité logement est de 382,23 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 044-214400913-20210702-2021\_042-DE

D'ACCEPTER de participer à l'appel de fonds FSL pour l'année 2021 à hauteur de 382,23 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 05/07/2021  
Le Maire  
Hervé De TROGOFF

